

Notice pour une candidature sur eCandidat A.E.U « préparation au CRPE »

Cette notice vous accompagne dans la constitution de votre dossier d'admission en vue de votre candidature dans l'Attestation d'Etudes Universitaires « préparation au CRPE » à l'université Claude Bernard Lyon 1.

1.1 Les différentes étapes pour déposer un dossier sur e candidat

- 1- Remplir le questionnaire en ligne : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>
- 2- Télécharger le dossier de candidature
- 3- Joindre les pièces justificatives (cf ci-dessous). **Toutes les pièces sont obligatoires**
 - Fiche de candidature qui se trouve à l'intérieur du dossier
 - Curriculum vitae
 - Photocopie du diplôme de Master 2 ou équivalent ou un justificatif de dispense de diplôme
 - Lettre de motivation
 - Photocopie de la carte d'identité

N'oubliez pas de renseigner votre I.N.E

- 4- Transmettre en ligne le dossier complet au plus **tard le 3 juillet 2023**

Il est important de transmettre le dossier de candidature dès la fin de la saisie.

Le calendrier eCandidat

1	Ouverture des candidatures <i>eCandidat</i>	30 mai 2023
2	Fermeture des candidatures <i>eCandidat</i>	3 juillet 2023
3	Commission d'admission	5 juillet 2023
4	Publication des résultats	6 juillet 2023
5	Confirmation ou désistement par l'étudiant (<i>obligatoire</i>)	Avant le 15 juillet 2023

Les dossiers recevables sont examinés par une commission pédagogique spécifique composée d'enseignants de la formation concernée. Elle est seule compétente pour évaluer la qualité du dossier et autoriser l'accès à la formation demandée.

L'autorisation d'inscription n'est valable que pour l'année universitaire au titre de laquelle la demande a été effectuée.

1.2 Les étapes à l'issue des résultats :

- 1/ Vous devrez confirmer ou vous désister sur e candidat **avant le 15 juillet 2023.**

2/ L'inscription administrative est manuelle à Lyon1 pour les étudiants en AEU (les étudiants ne peuvent donc pas réaliser une inscription administrative par le web). Elle doit être effectuée par les personnels de scolarité. **Un mail de procédure vous sera adressé après confirmation sur e candidat de votre part et à compter du 15 juillet 2023.**

1.3 Les choix du lieu de formation

Des listes d'admis sur les différents sites (Bourg en Bresse, Lyon Croix Rousse ou Saint Etienne) sont constituées en prenant en compte les vœux 1, les situations de handicap ou les situations de famille compliquées. Une place sur votre vœu n°2 pourra vous être proposée.

1.4 Quel sera mon statut l'an prochain ?

Tous les étudiants inscrits à l'AEU relèvent du statut de Formation Continue. Pas de CVEC à régler.

1.5 Qu'est-ce que le numéro INE ?

Lors de la constitution de votre dossier sur e candidat nous vous demanderons de saisir votre INE.

Le N° INE est un Identifiant National Etudiant unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.

Il est appelé également N° BEA.

Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un étudiant ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit en France, ne possède pas de N° INE.

Il obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996. Ce N° est unique et doit être conservé précieusement par l'étudiant.

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il désirera s'inscrire.

Un étudiant ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il a fréquenté. Il peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant. Ce numéro est composé de 11 caractères.

1.6 Informations sur les financements

Demandeur d'emploi (actuel ou futur) : financement possible (mais pas automatique) dans le cadre d'une AIF (Aide Individuelle à la Formation).

Il est nécessaire de faire une demande de devis auprès du service Formation Continue, à l'adresse : fcsciences@univ-lyon1.fr, et ceci au plus tard un mois avant le début des cours.

L'AEU est éligible au CPF. Possibilité de le mobiliser, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr. Si votre solde CPF n'est pas suffisant, la plateforme offre la possibilité de faire une demande de financement complémentaire à Pole Emploi.

Attention : le dépôt de dossier sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr est indépendant de la candidature pour l'AEU sur ecandidat.

Pour les agents relevant de la fonction publique merci de contacter le service de Formation Continue auparavant (fcsciences@univ-lyon1.fr).

1.7 Quel est le coût de la formation et quand régler la formation ?

1 020.00 euros en présentiel (autofinancement)

1 560.00 euros à distance (autofinancement)

Payable en 3 fois selon un échéancier établi par le service de formation continue en début d'année universitaire (octobre-décembre et mars)

AEU EN PRESENTIEL :

Réunion de rentrée : Jeudi 21 septembre 2023 à 10h00

DEBUT DES COURS : Jeudi 21 septembre 2023 à 14h00
FIN DES COURS : Vendredi 31 mai 2024

**Les cours ont lieu tous les jeudis et vendredis (amplitude maximale 8h -18h)
Avec une interruption à chaque période de vacances scolaires**

AEU A DISTANCE :

**Réunion de rentrée : Vendredi 22 septembre 2023 à 9h
en présentiel sur le site de Bourg en Bresse (présence vivement conseillée)**

DEBUT DES COURS : Semaine n°39
FIN DES COURS : Semaine n° 22

**Les classes virtuelles, ont lieu en général entre 19h30 à 21h00 (à raison de 2 par semaine)
Avec une interruption à chaque période de vacances scolaires**

1.8 Contacts service scolarité :

Sandrine PLATRE pour le site de Bourg en Bresse et Lyon et à distance

Tél : 04.74.32.15.72 / Mobile pro : 06.33.88.12.68 – absente le jeudi après midi

sandrine.platre@univ-lyon1.fr

Claire VAILLANT correspondante scolarité pour le site de Saint Etienne

Tél : 04.77.49.29.72

Claire.vaillant@univ-lyon1.fr

Serveur de l'Inspé de l'académie de Lyon : <https://inspe.univ-lyon1.fr/>

Bonne rentrée à tous !

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (FOCAL)

43 boulevard du 11 novembre 1918

69 622 VILLEURBANNE Cedex

fcsciences@univ-lyon1.fr

Tél. 04 72 43 14 49

ETRE STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE À L'INSPE

Le statut de stagiaire de la formation continue est un régime d'inscription spécifique qui concerne :

- pour le master MEEF : toute personne dont la formation est financée (par l'employeur, OPCO, CPF, etc...) ainsi que toute personne dont la situation justifie une ingénierie spécifique et la signature d'un contrat de formation (cette catégorie concerne surtout les demandeurs d'emploi, et certains salariés dont la formation n'est pas financée).

- pour l'AEU : tous les stagiaires relèvent de la formation continue (il n'existe pas de statut d'étudiant en formation initiale).

Les stagiaires de la formation continue postulent au même diplôme et suivent les mêmes cours que les autres étudiants, simplement leur régime d'inscription à l'université est spécifique. Toutefois, les tarifs d'inscription et les financements diffèrent selon votre situation à l'entrée en formation.

PUBLIC CONCERNÉ	MASTER MEEF	AEU préparation concours CRPE
Salarié ou libéral	Tarif = 15 € par heure de formation soit environ 7 500 euros l'année** (devis sur demande à fcsciences@univ-lyon1.fr). Formation éligible au CPF. (ou) Inscription en formation initiale sur autorisation du service formation continue (conditions : formation non financée + effectuée hors temps de travail).	Tarif = 1 400 € (en présentiel) ou 1560€ (à distance) Possibilité de mobiliser votre CPF, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr (pour les salariés du secteur privé) ou une demande de devis à fcsciences@univ-lyon1.fr (pour les agents publics).
Demandeur d'emploi (ou futur demandeur d'emploi). <i>NB : le statut de stagiaire de la formation continue vous permet (le cas échéant) de continuer à percevoir vos indemnités chômage pendant la formation. Pour en bénéficier, prenez RDV avec votre conseiller Pole Emploi à partir de juillet 2023.</i>	Tarifs : - 3 000€ l'année** si financement par le CPF (demande à faire sur moncompteformation.gouv.fr après acceptation de votre candidature) ou - environ 850€ l'année si autofinancement (payables en 3 fois). Les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire en formation continue et sont exonérés de CVEC. En aucun cas ils ne peuvent prétendre à une inscription en formation initiale.	Tarifs = 1 020 € avec autofinancement, payable en 3 fois ou 1 400 € si financement Pole Emploi et/ou CPF ou 1560€ pour la formule à distance. Possibilité de mobiliser votre CPF, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr. Si votre solde CPF n'est pas suffisant, la plateforme offre la possibilité de faire une demande de financement complémentaire à Pole Emploi.
Autres publics (sans financement) : mère au foyer, personne en congé sabbatique, étudiant en poursuite d'études, salarié ou libéral autorisé par la formation continue.	Inscription en formation initiale.	Le statut d'étudiant en formation initiale n'existe pas pour l'AEU. Tarif = 1 020€ en présentiel / 1560 € à distance. Ces sommes seront payables en 3 fois. Financement CPF possible.

** Il existe un spécifique pour les agents de l'Education Nationale mobilisant leur CPF. Compte tenu des délais imposés par le Rectorat, nous consulter le plus tôt possible.

Pour tout renseignement sur les financements, contactez le service de la Formation Continue :

Tél. : 04 72 43 13 13 – courriel : fcsciences@univ-lyon1.fr

NB 1 : les demandes de devis ou de déclaration à Pole Emploi doivent être exclusivement formulées par courriel.

NB 2 : le service de la Formation Continue n'est pas compétent pour renseigner sur les modalités de candidature et d'inscription (prendre contact avec Sandrine PLATRE : 04 74 32 15 72)